Affiché le 06/04/2021 ===

ID: 038-213800717-20210329-D210329_27-DE

1205/20/00

COMMUNE DE CHAMP SUR DRAC DEPARTEMENT **ISERE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 29 MARS 2021** N°27/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE VINGT-NEUF MARS

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS: DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G.

PROCURATIONS: CADORET S. à SERRAILLE J.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet au vote le projet de règlement intérieur du conseil municipal modifié.

L'article 11 concernant l'expression politique des élus a été retravaillé dans la perspective d'accroître les possibilités d'expression politique.

Trois tribunes numériques supplémentaires par an pourront être mises en ligne sur le site Internet, en plus de la reproduction des expressions politiques figurant dans le journal Confluences. Elles seront également accessibles via la page Facebook officielle de la ville.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 19 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE (F. DEUTSCH, J.M. GRENIER, N. MOLLARD, M. RIOU)

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil municipal de la ville de Champ sur Drac.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus Pour copie conforme, CHAMP sur DRAC le 30 mars 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte lenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

Le Maire, Francis DIETRICH Pour le Maire, L'Adioint